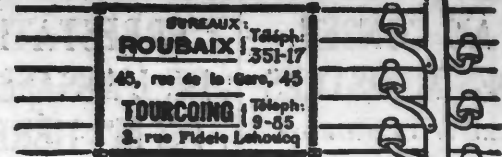


L'Éclair

de Roubaix - Courcoing



JOURNAL D'INFORMATION

DIRECTRICE : M^{me} Eug. GUILLAUME

LE SCANDALE de la Mutualité du Nord

Dans sa réponse au ministre du Travail, l'Union Départementale déclare « qu'elle a toujours fait face à ses engagements, qu'elle le fera toujours et demande qu'on lui fasse confiance pour assurer la pérennité de l'œuvre à laquelle ont été consacrés tant de dévouements et de bonnes volontés ».

M. LOBERT, le plus ancien administrateur de l'U. D., nous dit qu'il avait prévu « le désastre » depuis 1932 et nous explique pourquoi au nom du Conseil d'Administration, il repoussa lundi dernier la candidature à la Direction générale de M. OSKOWSKI, préfet de la Drôme, présentée par M. G. PETIT :

Les termes figurant de la lettre que M. MARQUET, ministre du Travail, adresse à M. R. LANGERON, préfet du Nord, relativement à l'attitude de la Mutualité du Nord et plus particulièrement à la gestion aventureuse de l'Union Départementale des Sociétés de Secours Mutuels par M. Georges PETIT, directeur général, ont été l'objet de nombreux commentaires. Le conseil d'administration s'est réuni jeudi et résuma le travail de toute une journée de séance par un vague communiqué annonçant que des explications sur chacun des points touchés par la lettre seraient fournies à M. le ministre du Travail.

Il est exact qu'au cours de la période considérée, le service financier a négligé de faire viser la totalité de ses pièces de dépenses. M. Delanoy a pu se rendre compte qu'au cours de l'année 1933, ces errements ont cessé, et que les pièces de dépenses sont visées et autorisées à la fois par le président et le trésorier.

La comptabilité sera reprise pour que les régularisations nécessaires soient effectuées, que les pièces de dépenses soient complètes, que leur objet soit développé.

Sur la critique de l'œuvre

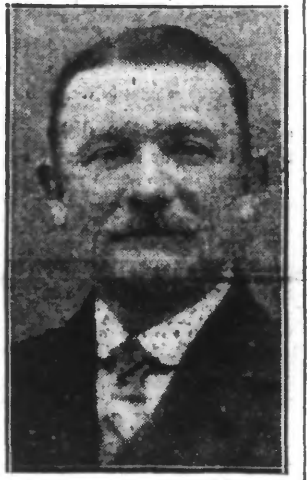
La question des ressources de l'Union inspire cette réponse générale suivie d'ailleurs de mentions et de chiffres : c'est le pas avec les seules cotisations

à Paris. L'Union Départementale déclare, dans sa conclusion, « qu'elle a toujours fait face à ses engagements, que ses bit ne sont bénéficiaires, que les ressources s'accroissent incontestablement et qu'elle fait confiance à M. le préfet du Nord et à M. le ministre du Travail pour assurer la pérennité de l'œuvre à laquelle ont été consacrés tant de dévouements et de bonnes volontés ».

LES EXPLICATIONS DE L'U. D. après la lettre du ministre

Les statuts et la situation faite à M. Georges Petit. Abordant la question des statuts, l'U. D. commence par répondre qu'il n'est pas possible de demander l'avis du Conseil d'Etat, puisque les critiques ont été basées sur l'interprétation de la loi.

Les errements de la comptabilité. Le paragraphe relatif à la tenue des livres de comptabilité donne lieu aux explications suivantes :



M. LOBERT le plus ancien administrateur de l'U.D.

Les « prodigalités ruineuses »

Quelles sont ces prodigalités ruineuses ? Des dévouements récompensés à l'occasion d'événements ; Des manifestations de reconnaissance et de remerciements ; Des fleurs à l'occasion d'un mariage ; Des parfums, malheureusement, des couronnes ; Notre monument aux morts, que nous ne nous attendions point voir qualifié de dépense abusive.

La gestion des différentes caisses

Le Conseil prend acte de la volonté du ministre en ce qui concerne la question de réassurance, note que l'Institut général, avec contrôle médical unique, a été créé dans un souci d'économie et décide de demander sur ce dernier point un examen plus approfondi de la question.

AU CONSEIL DES MINISTRES

M. LANGERON nommé Préfet de Police est remplacé à la Préfecture du Nord par M. GUILLON

M. BONNEFOY-SIBOUR remplace celui-ci à la Préfecture de Seine-et-Oise

Comme nous l'avons laissé prévoir, hier, le Conseil des Ministres a désigné M. LANGERON, préfet du Nord, pour prendre la succession de M. BONNEFOY-SIBOUR, à la Préfecture de Police, ce dernier ayant manifesté le désir de reprendre ses fonctions de préfet de Seine-et-Oise.

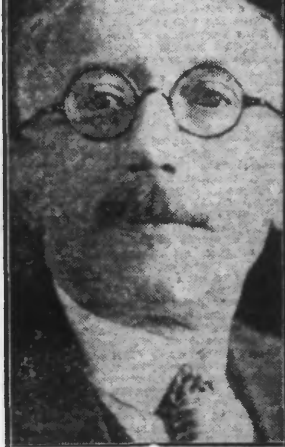


M. Roger LANGERON Préfet du Nord

Tout en exprimant nos regrets au départ de M. LANGERON, nous lui adressons nos très vives félicitations pour sa nomination au poste éminent qu'il est appelé à occuper.

LA SÉANCE DU CONSEIL

Les Ministres se sont réunis en Conseil, hier, à 15 h. 30, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun, président de la République.



M. GUILLON nommé Préfet du Nord

M. Henry Chéron, garde des Sceaux, a rendu compte des mesures qu'il a prises pour assurer la centralisation à Paris, dès la semaine prochaine, des procédures relatives à l'affaire Stavisky.

M. Louis Barthou, ministre des Affaires Étrangères, a donné lecture au conseil de la note qu'il a rédigée d'après les principes arrêtés par le Gouvernement pour répondre au Memorandum britannique du 29 janvier.

L'AFFAIRE STAVISKY ET SES COUPS DE THÉÂTRE

M. BLANCHARD a tenté de se tuer et M. TRIBOUT a été arrêté

M. d'Uhalt est officiellement dessaisi de l'enquête sur le scandale des Bons du C. M. de Bayonne.

On espère sauver le directeur des Services Agricoles de Seine-et-Oise, qui s'est taillé la gorge.

UN DÉMENTI DE M. MASPETIOL AUX ALLÉGATIONS DE M. G. BONNET.

Hier matin, les artilleurs, qui se rendaient au champ de tir, ont trouvé, en forêt de Fontainebleau, près de l'aqueduc de La Vanne, route d'Orléans, M. Blanchard, directeur des services agricoles de Seine-et-Oise, au ministère de l'Agriculture, qui perdait son sang en abondance. Il a été transporté à l'Hôpital de Fontainebleau où on espère le sauver.

M. Blanchard avait paré extrêmement affecté et nerveux après sa participation devant la commission d'enquête et surtout après la nouvelle lancée de la transmission du procès-verbal d'audition au garde des sceaux.

M. Tribout, directeur du Cercle « Frolics » a été arrêté

M. Tribout, directeur de l'établissement de jeu de la rue de Grammont, surnommé le Frolics, a été arrêté hier matin à son domicile de l'avenue de St-Hubert, par le commissaire Barthou, de la sûreté générale.

M. d'Uhalt est dessaisi. Hier à 9 h. 30, s'est déroulée avec la plus grande simplicité, l'ultime phase de l'instruction à Bayonne de l'affaire Stavisky.

Garat a fait appel. Joseph Garat, à la suite de la décision de la chambre du conseil prononçant sa détention de 30 jours, a fait appel devant la chambre des mises en accusation de Pau.

Un démenti de M. Maspétiol aux déclarations de M. G. Bonnet. M. Maspétiol, auditeur au Conseil d'Etat, communique le texte de la lettre suivante qu'il a adressée à M. Guenon, président de la Commission d'enquête sur les affaires Stavisky.

crit comme avocat à la Cour d'appel, et que son activité extérieure n'avait pu donner lieu à aucune critique, puis que le Conseil de l'Ordre n'avait pris aucune mesure à son égard.

2° Que j'ai écrit un certain nombre d'articles relatifs à des questions de politique économique dans la « Volonté » (dont certains, antérieurement à la constitution du ministère Daladier), journal où collaborais régulièrement de nombreux parlementaires et des personnalités de la Sorbonne et du monde des lettres.

3° Qu'à aucun moment, au cours du ministère Daladier, ni expressément, ni implicitement, M. de Boisanger ne m'a fait connaître qu'il allait, au cours d'une

Une communication de M. PUIS

M. PUIS, sénateur du Tarn-et-Garonne, a adressé aux journaux la communication suivante :

Commentant les déclarations que j'ai faites à la Commission de l'affaire Stavisky le 16 mars, un certain nombre de journaux annoncent que je suis sans défense et sous le coup des plus graves sanctions.

Peut-être sont-ils mieux informés que moi, qui ne sais pas encore contre quoi j'ai à me défendre. Je me suis trouvé en 1929, à la suite de certains revers, dans l'obligation de contracter un emprunt. Les sages que j'offrais étaient des objets de prix : tapisserie et objets de famille.

3° J'intervins avec chaleur, où se traduisait ma sympathie pour un homme qui paraissait en être digne et la conviction que ce qu'il demandait était légitime. Ma démarche n'a eu du reste aucun succès et c'est tout.

4° Le service que j'ai rendu a été un service d'amitié, de sympathie, de cordialité et je défie quiconque de soutenir qu'il ait jamais été rémunéré sous quelque forme que ce soit.

L'ouverture hier, à Lille, des journées médico-pharmaceutiques franco-belges

Près de mille cinq cents praticiens, des deux côtés de la frontière, suivent les travaux du Congrès

Les journées médico-pharmaceutiques franco-belges qui se tiennent pour la troisième fois à Lille, à l'initiative de l'Association des Médecins et Pharmaciens de la Région du Nord, ont ouvert hier à Lille.



Les Congressistes au sortir de la réception à l'Hôtel de Ville de Lille. On voit au centre, M. le Professeur POLONOWSKI, organisateur apani ; à sa droite, M. DUBOIS, doyen de la Faculté de Médecine et M. FAVERES, adjoint au Maire de Lille ; à sa gauche, M. HOCQUÈCHEM, président des Syndicats Pharmaceutiques du Nord et du Pas-de-Calais.

emploi. Il s'agit ici, en un court laps de temps — deux journées d'études et la dernière réservée aux visites et excursions — de confronter, dans un domaine si étendu, les qualités de l'enseignement universitaire et moyens de recherches

L'ASSASSIN DE M^{me} HÉREL arrêté à Bruxelles

Il a avoué son crime et raconté avoir chloroformé sa victime avant de l'asphyxier par immersion

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

L'assassin de Mme Hérel a été arrêté à Bruxelles. C'est un jeune dévot belge, fils de Français appartenant à une famille honorable. Il se nomme Pierre Nathan.

Au reçu du signalement de l'assassin de Mme Hérel, un inspecteur de la police judiciaire de Bruxelles avait déclaré qu'il connaissait l'homme soupçonné et il se mit à faire plusieurs filatures. Vendredi après-midi, un ami de Nathan lui apprit que Nathan lui avait avoué son crime et qu'il voulait se suicider le soir même.

L'arrestation du meurtrier et de son amie

Les policiers se rendirent au domicile de la malheureuse de Nathan, chaussée de Charleroi, 109, à Bruxelles, une nommée Marie-Louise Génin, dite « Malou ».

Le couple était parti. L'inspecteur de police, le soir vers 11 h. 15, entra dans un bar de la rue de la Reine, près du théâtre de Montmartre, le « Claira ». Nathan était assis avec sa maîtresse, occupé à écrire une lettre à son grand-père dans laquelle il lui demandait pardon.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)



M. HENRY CHÉRON, garde des Sceaux

M. Louis Barthou, ministre des Affaires Étrangères, a donné lecture au conseil de la note qu'il a rédigée d'après les principes arrêtés par le Gouvernement pour répondre au Memorandum britannique du 29 janvier.

M. Louis Barthou, ministre des Affaires Étrangères, a donné lecture au conseil de la note qu'il a rédigée d'après les principes arrêtés par le Gouvernement pour répondre au Memorandum britannique du 29 janvier.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

LE « DERBY » LILLOIS DU FOOTBALL

OLYMPIENS ET FIVOIS S'AFFRONTENT TANTOT AU STADE VICTOR BOUCOUÉY

Des milliers de spectateurs assisteront à la rencontre du Championnat de France des Professionnels

L'on n'a pas oublié le succès formidable d'affluence que remporta, en novembre 1933, la première manche du grand derby lillois Fives-O.L. De nombreux spectateurs retardataires se virent refuser — et pour cause — l'entrée du magnifique stade Vironot.

La seconde manche se déroulera cet après-midi, mais au stade Victor-Boucouéy cette fois. L'on peut d'ores et déjà assurer que l'engouement populaire ne sera pas moindre que lors du premier choc. La location marche à bonne allure et bien inspirés seront les amateurs qui, instruits par la leçon d'expérience, n'attendront pas la dernière minute pour se procurer le ticket d'accès au terrain.

L'intérêt du match, en effet, se situera à l'échelle de la lutte pour le titre. Les deux adversaires ne figurent-ils pas à ce ensemble à la troisième place du championnat de France de Division Nationale, à deux points seulement des leaders marcellois et stolois ? Le vainqueur d'aujourd'hui peut garder tout espoir de figurer dignement au classement final et qui sait même, de s'adjuger le titre.

Quant au battu, ses chances seront désormais bien minimes, pour ne point exprimer de façon plus catégorique et partant plus pessimiste.

Contrairement à ce qui a pu être dit, ou écrit, les deux formations qui s'affrontent à livrer une rude bataille seront les meilleures qu'il soit possible d'aligner. Elles ne différeront d'ailleurs que très faiblement de celles qui opèrent ces derniers dimanches.

Que l'on en juge d'ailleurs par les compositions qui nous sont parvenues et que nous reproduisons ci-dessous.



G. WINCKELMANS Capitaine de FO. Lillois

Olympique Lillois : Defossé ; Vandoren, Beaucoeur ; Meuris, Mac Gowan, Delanoy ; Delanoy, Luterlock, Simony, Windinger, Winckelmans. Fives O.L. : Delbecq ; Cernicky, Gonzalez ; Redel, Eastman, Lalloué ; Libérati, Cheuva, Bars, Aroud ou Saint-Pé, Meuth ou Deloche.

Dimanche prochain, dans huit jours, nous publierons un sensationnel feuilleton, par Guy de LUSIGNÈRE

LE CALVAIRE DE CHRISTIANE

(LIRE LA SUITE EN RUBRIQUE « SPORTS »)